Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202741-20251210-DCM2025121005-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 03.12.2025

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Lémuel MONDESIR, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Yannick FEUDE, Nadège GONCALVES, Agathe GOUEDARD.
Pouvoir : Yannick FEUDE à Jean-Louis NOGUES.
Secrétaire de séance : Lémuel MONDESIR.

Délibération n° 2025-12-10/05

Validation de devis pour le débroussaillage et le broyage des accotements de routes communales et de l'étang

Le maire informe l'assemblée que le débroussaillage et le broyage des accotements de la voirie communale sont habituellement réalisés une fois par an. En raison des conditions météorologiques, un second passage a été nécessaire en 2025, ce qui a entraîné une hausse des coûts d'entretien de voirie.

Il présente, en rapport avec la prestation d'entretien de la voirie, la facture de l'entreprise ETA FEUDE, domiciliée à Calorguen, d'un montant de 6 212,36 € TTC, et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à son mandatement.

L'entreprise ETA FEUDE a été également en charge du broyage et du débroussaillage des abords de l'étang et des routes et chemins communaux dans l'année 2023. L'entreprise en régularisant sa comptabilité à déposer sa facture récemment pour un montant de 3 690,97 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Le Maire à mandater ces dépenses au compte 615231 pour un montant de 6 212,36 € TTC et de 3 690,97 € TTC.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 16 DEC. 2025

Le Maire, Jean-Louis NOGUES

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)